



# CHALLENGE MOBILITÉ

JEUDI  
23 MAI  
2024

—  
ALLONS TRAVAILLER AUTREMENT !



## MODE D'EMPLOI ÉTABLISSEMENTS

Le Challenge Mobilité de l'agglomération de Cergy-Pontoise est une initiative lancée en 2018. Le Challenge propose aux établissements d'organiser, en interne et le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité. Le Challenge Mobilité offre ainsi à chacun(e) la possibilité d'essayer un mode de déplacement plus sûr, plus économique et plus propre.



### COMMENT ÇA MARCHE

Les établissements s'inscrivent et mobilisent leurs salariés pour le 23 mai 2024.



### J'INSCRIS MON ÉTABLISSEMENT ET J'ORGANISE L'ÉVÉNEMENT !

1. Inscription sur la plateforme web : [www.challengemobilite-cergyponoise.fr](http://www.challengemobilite-cergyponoise.fr)
2. Communication en interne via les outils disponibles dans votre espace référent.
3. Le 23 mai 2024, comptabilisation du nombre de salariés venus en transports en commun, en covoiturage, à vélo, à pied ou en combinant plusieurs modes ou en télétravail.
4. En amont du challenge et/ou le jour J, organisation d'animations en dématérialisé ou en présentiel en fonction de l'évolution du contexte sanitaire (conseillé) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations... Ne pas hésiter à prendre des photos ! Un catalogue des animations est mis à disposition sur la plateforme du challenge contenant bonnes idées et contacts utiles.
5. Enregistrement des résultats sur la plateforme web jusqu'au **31 mai 2024 à 17h**.
6. Publication des photos de la journée ou envoyées par les participants sur la plateforme web, en s'étant bien assuré d'avoir recueilli auparavant l'autorisation des personnes relative au droit à l'image (cf. règlement).



### COMMENT GAGNER LE CHALLENGE ?

**La mobilisation des salariés sera récompensée**, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge). En cas d'égalité, le nombre de kilomètres réalisés par les automobilistes réguliers qui auront changé de mode de transport ou opté pour le télétravail pour l'occasion départagera les ex aequo.

**Une cérémonie de remise de prix sera organisée afin de récompenser les établissements lauréats.**

Voir les modalités dans le règlement du challenge disponible sur le site

[www.challengemobilite-cergyponoise.fr](http://www.challengemobilite-cergyponoise.fr)



### CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Pour tenir compte des différentes tailles d'établissements et des différents publics, 5 catégories sont définies :

- De 1 à 19 salariés
- De 20 à 99 salariés
- De 100 à 399 salariés
- Plus de 400 salariés
- Étudiants